

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

les citoyens européens
se mobilisent

réseau vivre la ville en europe !

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

Réseau

« Vivre Paris ! »

Anne PENNEAU

Présidente de l'association

« Les Riverains de la Butte aux Cailles »

**LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DISSIMULÉS DANS
L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE
DE LA PRÉTENDUE RÉGULATION DES DÉRIVES DE LA
NUIT**

réseau vivre la ville en europe !

FRANCE



Nuisances nocturnes:

INTRODUCTION

Toute société connaît des oppositions entre des intérêts privés.

- Les pouvoirs publics doivent arbitrer, d'après l'intérêt général : droits fondamentaux des personnes / société durable et générations futures.
- Si des acteurs de la société civile sont associés à la réalisation de missions d'intérêt général, tout doit être fait pour que cela ne serve pas, en réalité leurs seuls intérêts propres et étroits.
- S'agissant du développement de la vie nocturne :
 1. – Des associations privées ambiguës bénéficient d'une forme de reconnaissance institutionnelle très spéciale, dont seuls les lobbies économiques dont elles dépendent tirent profit.
 2. – Cette dérive participe d'un risque fort d'une régression des normes qui nous protègent encore.



Nuisances nocturnes:

1. - La reconnaissance institutionnelle des associations qui fait le jeu des lobbies

- Nos institutions (échelon national ou local), doivent veiller à combattre les nuisances nocturnes.
- Certaines de nos municipalités confient aujourd' hui, à diverses associations loi de 1901 la charge de réaliser des missions de « régulation » de la vie nocturne.
 - Certaines agissent au-delà de tout soupçon *a priori* (ex : « Fêtez clair » à Paris pour lutter contre les addictions).
 - D' autres associations sont en situation de conflits d' intérêts / leurs pratiques les révèlent comme les faux nez de ces lobbies en action au sein même de l' action publique.

ILLUSTRATION 1



**A s s o -
c i a t i o n
C u l t u r e
B a r -
B a r s**

Reconnaissance institutionnelle	Révélateurs du conflit d'intérêts	Réactions des autorités publiques
<ul style="list-style-type: none">• Missions confiées par diverses municipalités :<ul style="list-style-type: none">- régulation auprès d'établissements- formation des exploitants• Entrée par dérogation au sein de l'EFUS : organisation européenne non gouvernementale pour des actions relatives à ... la sécurité urbaine... : l'association « défend une vision citoyenne du vivre ensemble de jour comme de nuit » (Rapport 2013)	<ul style="list-style-type: none">• Charte de l'association :<ul style="list-style-type: none">« - L'élaboration d'un statut amateur et de son cadre réglementaire.- L'adaptation de la loi anti-bruit aux spécificités des lieux entraînant un investissement impossible pour nos petites et moyennes structures. »• Lobbying parlementaire contre l'article Art. L. 1336-1. qui améliore la protection des riverains (loi santé n°2016-41 du 26 janvier 2016)	<ul style="list-style-type: none">• Municipalités<ul style="list-style-type: none">-subventions renouvelées- Pas d'évaluation, ni de contrôle des actions menées• l'EFUS : aucun représentants des riverains pour une autre vision citoyenne⁵



**Nuisances
nocturnes:
Asso-**

ciation

AMUON

**(Pierrots
de la nuit)**

Direction

**- Renaud
Barillet**

**- Frantz
Steinbach**

Reconnaissance institutionnelle

- **Ville de Paris :**
 - missions sur l' espace public
 - missions de formation des exploitants
 - conception de campagnes d' affichage public pour la prévention
- **Préfecture de police :** commissariats prenant en compte leurs rapports sur les quartiers
- **Ministère MAEDI :** a publié sur son site internet un rapport AMUON exemplaire du lobbying de l' économie de la nuit sans limites

Révélateurs du conflit d' intérêts

- **Face à des résultats nuls** des actions sur l' espace public, **refuse de se faire évaluer** par un tiers impartial et compétent
- **Minore la réalité des nuisances** dans ses rapports sur les quartiers
- **Rapport MAEDI : riverains non auditionnés :**
« ce n' est pas le sujet » / leur comportement est « dommageable ».
- **Kronenbourg est parmi les sponsors**

Réactions des autorités publiques

- **Ville de Paris :**
 - pseudo évaluation
 - subventions renouvelées
 - nouvelles missions envisagées
- **CIDB :** Prix décibel d' or par 2014
- **MAEDI :** pas de réponse au courrier de protestation de RVV !



Nuisances nocturnes:

2. – Le risque d'évolution régressive de la loi au détriment des riverains

- En France et dans divers pays d'Europe, les lois et la réglementation actuelles comportent un ensemble appréciable de règles protégeant le voisinage contre le risque de nuisances nocturnes.
- Nous, riverains, regrettons surtout aujourd'hui que, dans beaucoup de cas, ces règles ne soient pas appliquées.
- Les lobbies de la nuit, forts de l'appui institutionnel acquis, soutiennent, eux, qu'il faut chasser le problème en adoptant des règles spécifiques pour les quartiers « festifs ».



Nuisances nocturnes:

- Les propositions portées par les lobbies de la nuit séduisent certains parlementaires et autres gouvernants.

Depuis 2011, des intentions de réformes se renforcent :

→ Obliger les propriétaires à déclarer les nuisances habituelles lors des ventes ou locations : donc, vider peu à peu nos quartiers de tout habitant en phase avec ce que nous représentons.

→ Imposer la règle de « l'antériorité » : celui qui viendrait habiter quelque part après l'installation d'un établissement d'ores et déjà causeur de nuisances n'aurait pas le droit de se plaindre.

→ Assouplir les réglementations qui fixent des seuils de nuisances et les moyens de les contrôler.

- Face à cette guerre d'usure qui est déclarée, il est urgent de veiller à ce que nos élus et gouvernants qui n'ont pas rallié ces propositions puissent résister et amener les autres à être cohérents vis-à-vis de l'objectif de développement durable.



Nuisances nocturnes:

CONCLUSION

La mobilisation nécessaire des riverains pour rendre visibles les attentes de la société civile

Il faut savoir compter sur ceux de nos élus et celles de nos administrations qui, à tous niveaux, voudraient agir au service d'une conception du bien public que nous partageons.

- Il faut savoir leur fournir le soutien de la part de la société civile que nous représentons.
- Il faut donc plus que jamais, à tous les échelons, rendre visible, active, constructive, la mobilisation de ceux qui sont attachés à l'idée de pouvoir vivre dans un environnement respectueux de notre tranquillité même dans les centres-villes où se développe, par ailleurs, l'économie de la nuit.